

La “Loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ” donne aux Régions compétence pour élaborer et diffuser auprès des établissements scolaires, la documentation régionale sur l’orientation des élèves. Tout ou partie des personnels des délégations régionales seront transférés ou mis à disposition des Conseils Régionaux.

Le Sgen-CFDT dénonce

- l’aberration de cette loi qui détruit un fonctionnement en réseau de l’Onisep dont l’efficacité est unanimement reconnue.
- la précipitation avec laquelle cette loi est mise en place et le manque de transparence qui l’accompagne.
- la situation anxiogène dans laquelle elle a placé les personnels sans visibilité sur leur avenir immédiat.

Le Sgen-CFDT exige

- un dialogue constructif associant les personnels
- un accompagnement des personnels et un soutien important de la DGRH
- une situation prioritaire (mutation hors barème) pour les AENES et PsyEN
- un traitement au cas par cas des situations des ITRF et des personnels contractuels (CDD, CDI).
- une reconnaissance des compétences de tous et des activités en rapport avec les intérêts sans perte de rémunération.

Le Sgen-CFDT revendique

- la préservation des postes aux services centraux de l’Onisep pour continuer à assurer les missions nationales d’information.
- une implication des rectorats et SAIO en lien avec les Conseils Régionaux pour favoriser les intérêts des personnels et des publics concernés.
- des mises en place régionales les plus satisfaisantes possibles pour les personnels (missions, activités, carrières).
- une application progressive de la loi pour mesurer les contraintes et les aménagements nécessaires

Le Sgen-CFDT, syndicat général de l’éducation nationale, est **un seul et même syndicat pour tous les personnels**. Il défend toutes les catégories : AENES, ITRF, PsyEN, contractuels. Il veille à l’équité quel que soit le lieu d’exercice, Services Centraux, Délégations Régionales, Plateformes Mon Orientation En Ligne.

